MIRMANDE
DRÔME

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 28 février 2020

PRESENTS : Benoît MACLIN - Christophe COMBE - Pascal RAMIER - Grégory JEUNE - Jean-Marie MINAUDIER - Daniel NOILLY - Christophe BODIOT - Denis MARCHAL - Philippe MINGUEZ - Jean-Baptiste MASSART - Sandrine DUBOIS - Florence IBARRA

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Corinne GIACOMINO à Benoît MACLIN - Jean-Baptiste MASSART à Florence IBARRA

ABSENTS EXCUSES : Dominique AUDIER - Olivier DHERBASSY

Après signature de la liste des membres présents, Monsieur le Maire prend la parole et propose d'annuler le point n°2-1 Approbation du PLU de Mirmande : Accord de principe. Les membres du conseil municipal sont d'accord pour l'annulation de ce point. Monsieur le Maire reprend la parole et le conseil municipal peut débuter. Il est 19 h 00, Monsieur Pascal RAMIER est désigné comme secrétaire de séance.

⇨ Adoption du compte-rendu du 6 décembre 2019

Le compte-rendu de la séance du 6 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.
Monsieur le Maire procède ensuite à l'examen de l'ordre du jour :

1- PREMIERE PARTIE : FINANCES COMMUNALES
Service de l'assainissement

1-1 Vote du compte administratif exercice 2019

Le Maire ne prend pas part au vote.
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement			**Fonctionnement**		
Dépenses	Prévu :	1 222 016.94	Dépenses	Prévu :	215 572.36
	Réalisé :	216.50		Réalisé :	4 777.89
Recettes	Prévu :	1 222 016.94	Recettes	Prévu :	215 572.36
	Réalisé :	1 936.00	Réalisé :		35 785.83

Résultat de clôture de l'exercice
Investissement : 1 719.50
Fonctionnement : 31 007.94
Résultat global : 32 727.44

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le compte administratif 2019 avec 11 voix POUR.

1-2 Approbation compte de gestion exercice 2019

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte administratif du Service de l'Assainissement de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du Service de l'Assainissement 2019 dressé par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Service de l'Assainissement de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que la gestion est régulière,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2019 de la comptabilité Assainissement avec 13 voix POUR.

1-3 Affectation du résultat exercice 2019

Il s'agit d'affecter au budget N le résultat de fonctionnement de l'exercice N-1.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les résultats comptables de l'exercice 2019 et après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 31 007.94
- Un déficit reporté de : 0.00

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 31 007.94

- Un excédent d'investissement : 1 719.50
- Un déficit des restes à réaliser de : 0.00

Soit un excédent de financement de : 1 719.50

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCEDENT	31 007.94
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	0.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	0.00

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 comme ci-dessus exposé avec 13 voix POUR.

1-4 Tarifs 2020 de la redevance assainissement part fixe et part au M3

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide comme suit les tarifs de la redevance d'assainissement pour l'exercice 2020 avec 13 voix POUR

- ✓ Part fixe : 80.00 €
- ✓ Part au M3 : 2 €

1-5 Vote du budget primitif exercice 2020

C'est une prévision budgétaire de l'année N qui est présenté en termes de fonctionnement et d'investissement. Le Conseil Municipal examine le budget primitif 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 294 362.06 :
Recettes : 294 362.06

Investissement :

Dépenses : 1 587 960.00
Recettes : 1 587 960.00

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2020 pour l'assainissement avec 13 voix POUR.

Budget général

1-6 Vote du compte administratif exercice 2019

Le Maire ne prend pas part au vote.
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

	Investissement		Fonctionnement	
Dépenses	Prévu :	378 910.43	Prévu :	637 296.85
	Réalisé :	217 488.47	Réalisé :	438 330.03
	Reste à réaliser :	0.00	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	378 910.43	Prévu :	637 296.85
	Réalisé	146 874.81	Réalisé :	498 840.85
	Reste à réaliser :	0.00	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 70 613.66
Fonctionnement :	60 510.82
Résultat global :	- 10 102.84

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le compte administratif 2019 avec 11 voix POUR.

1-7 Approbation compte de gestion exercice 2019

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte administratif Commune de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du Commune 2019 dressé par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif Commune de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que la gestion est régulière,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2019 de la comptabilité Commune avec 13 voix POUR.

1-8 Affectation du résultat exercice 2019

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les résultats comptables de l'exercice 2019 et après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	60 510.82
- Un déficit reporté de :	0.00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	60 510.82
- Un déficit d'investissement de :	70 613.66
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	70 613.66

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCEDENT	60 510.82
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	0.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	0.00

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 comme ci-dessus exposé avec 13 voix POUR.

1-9 Vote des taux d'imposition 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 13 voix POUR, décide de reconduire les taux appliqués en 2019 pour l'exercice 2020, soit :

✓Taxe d'habitation : 8.74 %
✓Taxe foncière (bâti) : 13.15 %
✓Taxe foncière (non bâti) : 33.49 %

1-10 Vote du budget primitif exercice 2020

C'est une prévision budgétaire de l'année N qui est présenté en termes de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal examine le budget primitif 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 545 758.00 :
Recettes : 545 758.00

Investissement :

Dépenses : 134 800.36
Recettes : 134 800.36

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le budget primitif 2020 avec 13 voix POUR.

2-1 Renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Mirmande

Selon la demande de la Préfecture de la Drôme par courrier en date du 21 janvier 2020 à la présente délibération, en application des articles L.133-1 et R.133-3 du Code Rural, il convient de renouveler le bureau de l'AFR arrivé à échéance le 9 mars 2020.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer les personnes désignées ci-dessous susceptibles de faire partie du bureau, à savoir

➢ Membres désignés par le Conseil Municipal :

- Grégory JEUNE né le 19/01/1976 à VALENCE (Drôme) domicilié 545 Chemin de Rassier à MIRMANDE (Drôme)

- Patrick ROUVEYRE né le 30/07/1969 à VALENCE (Drôme) domicilié 295 Route des Granges à MIRMANDE (Drôme)

- Christophe COMBE né le 27/09/1972 à VALENCE (Drôme) domicilié 890 Route des Granges à MIRMANDE (Drôme)

- Jean-François BESSON né le 16/11/1968 à VALENCE (Drôme) domicilié 370 Chemin de Rassier à MIRMANDE (Drôme)

➢ Membres proposés pour le compte de la Chambre d'Agriculture :

- Julien DAVID né le 04/08/1986 à VALENCE (Drôme) domicilié 185 Chemin de Rassier à MIRMANDE (Drôme)

- Emmanuel MOULIN né le 20/01/1968 à MONTELIMAR (Drôme) domicilié 1120 Route de Gier à MIRMANDE (Drôme)

- Christian TRACOL né le 23/08/1954 à LORIOL-SUR-DROME (Drôme) domicilié 470 route des Mas à MIRMANDE (Drôme)

- Thierry BESSON né le 06/03/1970 à VALENCE (Drôme) domicilié 1500 Route des Mas à MIRMANDE (Drôme)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 13 voix POUR

✓ De désigner les dits membres pour représenter la commune

Informations diverses

✓ *Courrier du Premier Ministre envoyé le 25 février 2020 : Ce courrier nous informe des actions et des mesures prises par l'Etat face à l'épidémie de coronavirus COVID-19. Ce courrier sera à disposition sur notre site internet.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.